



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

récidive

Question écrite n° 23335

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée par le comité d'organisation de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive consistant à envisager de confier l'exécution du TIG au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

Dans la continuité du rapport du jury de la conférence de consensus remis au 1er ministre le 20 février 2013 et des consultations qui s'en sont suivies, la Garde des Sceaux a présenté en conseil des ministres le 9 octobre 2013 le projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines. Au-delà du projet de loi des actions d'envergure ont par ailleurs été engagées envers les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Outre l'augmentation exceptionnelle des emplois au sein de ces services qui verront leurs effectifs croître de 25 % d'ici 2016, avec la création de 1000 postes, dont 400 dès 2014, la Garde des sceaux a installé le 18 octobre 2013 un comité de pilotage chargé de constituer des groupes de travail sur les métiers des SPIP pour engager des réflexions tant sur les méthodes de travail que sur les outils d'évaluation ou encore l'organisation de ces services. En conséquence, bien que le projet de loi n'envisage pas en l'état de modifier l'exécution de la peine de travail d'intérêt général (TIG) pour la confier au SPIP, les méthodes de prise en charge pourraient sensiblement évoluer en fonction des conclusions de ces groupes de travail. En tout état de cause, la Garde des sceaux soutient depuis sa nomination la promotion de cette peine alternative à l'emprisonnement qui a prouvé depuis sa création tant son utilité sociale que son efficacité. Ainsi, la célébration des 30 ans de cette peine a été l'occasion d'organiser, durant la semaine du 25 au 29 novembre 2013, des événements au niveau départemental avec les collectivités territoriales et tous les partenaires institutionnels et associatifs, pour informer nos concitoyens sur la mise en oeuvre de cette peine, mais également pour mobiliser les acteurs de la société civile autour du TIG. Un guide pratique à l'attention des tuteurs a d'ailleurs été édité cette année, en complément du guide diffusé en 2012 à l'attention des structures d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23335

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3742

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1619